

N° 36 – 22 octobre 2015

Champagne-Ardenne

Bulletin de Santé du Végétal

Grandes Cultures

A RETENIR CETTE SEMAINE

CÉRÉALES

- **Stade** : Stade majoritaire 1 feuille étalée
- **Pucerons** : Risque limité pour le moment. **Maintenir la vigilance**
- **Cicadelles** : Risque faible pour le moment, **maintenir la surveillance des parcelles**

COLZA

- **Stade** : 3 à plus de 10 feuilles
- Peu de captures de **charançons du bourgeon terminal**
- **Fin du risque limaces et adultes de grosse altise**
- **Surveiller les larves d'altises** dans les prochaines semaines
- **Pucerons verts** toujours discrets

REMARQUE : Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées du 19 au 21 octobre 2015 (parcelles agriculteur), sur 41 parcelles de blé, 24 parcelles d'orge d'hiver et 65 parcelles de colza. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle.

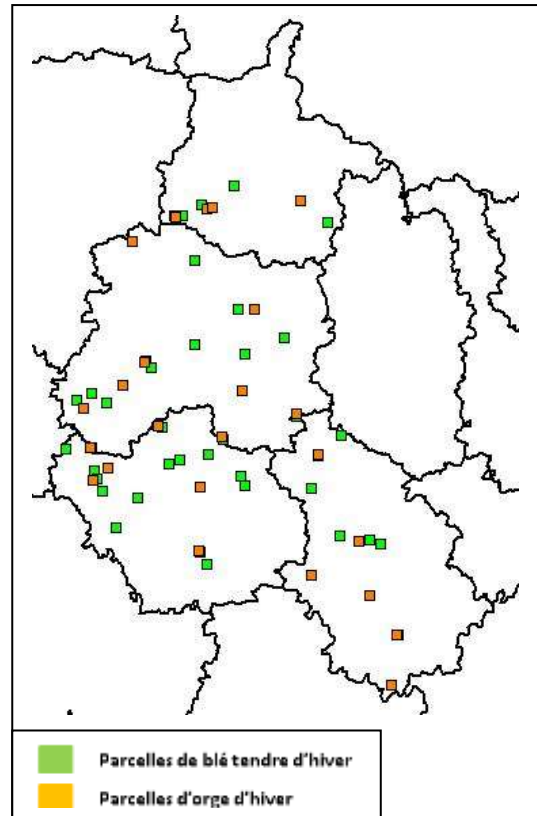
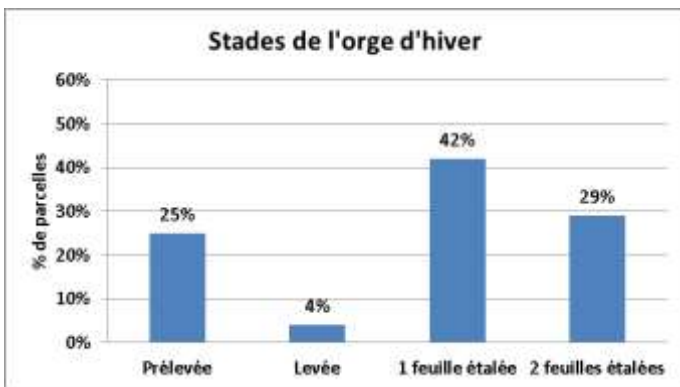
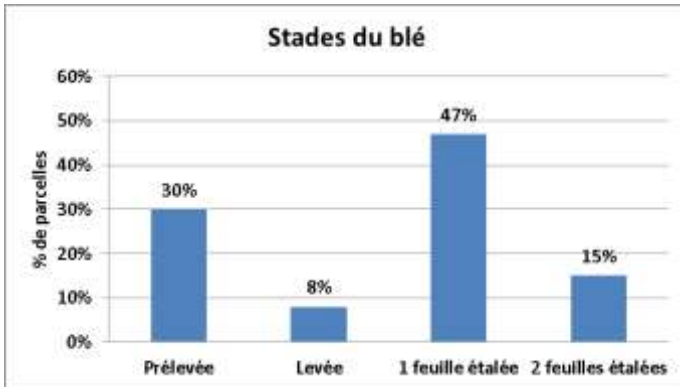




CÉRÉALES

STADES

41 parcelles de blé et 24 parcelles d'orge d'hiver ont été observées cette semaine. La majorité des parcelles sont au stade 1 feuille étalée.

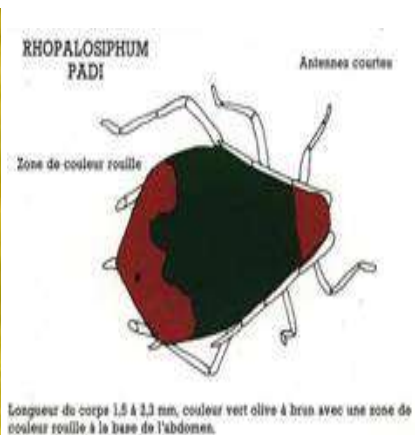


RÉSEAU DE SURVEILLANCE PUCERONS (*Rhopalosiphum padi*)

Situation : La tour à succion de Lavannes permet de capter les vols de pucerons (suivi FREDONCA).

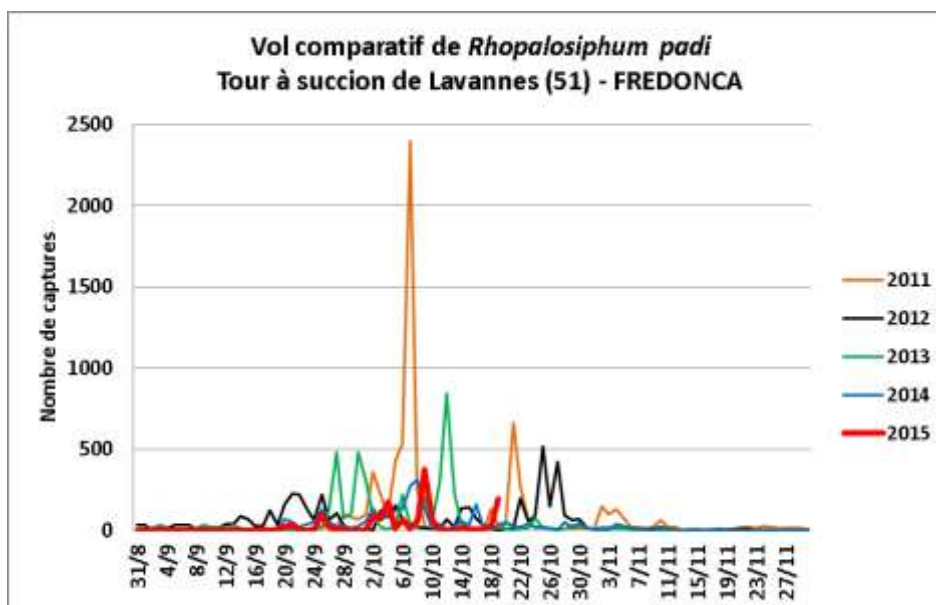


Photo : Fredon Champagne-Ardenne



Le graphique ci-dessous présente les captures du puceron *Rhopalosiphum padi* (puceron potentiellement vecteur du virus J.N.O. sur céréales).

A la suite des conditions climatiques de la fin de semaine dernière, le vol du *R. padi* a certes augmenté, mais reste tout de même limité.



Le réseau d'observations en parcelles démarre lorsque les plantes sont levées (comptage du nombre de plantes porteuses de pucerons ; 5 lignes de semis x 10 plantes soit 50 plantes).

Sur le réseau (65 parcelles cette semaine), la présence de pucerons est signalée dans 4 parcelles avec 1 à 2% de plantes porteuses.

Seuil de nuisibilité : plus de 10% de plantes porteuses de *Rhopalosiphum padi* ou Ne pas laisser des populations proches du seuil séjourner plus de 10 jours.

Analyse de risque : Pour le moment, le vol et la prolifération du *R.padi* restent limités : 4 parcelles seulement signalent la présence de pucerons, sans dépassement de seuil. Cependant, les conditions climatiques annoncées pour les jours à venir étant plutôt favorables au vol des pucerons, il convient de poursuivre la surveillance des parcelles.

RÉSEAU DE PIÉGEAGE CICADELLES (*Psammotettix alienus*)

Situation : Un réseau de piégeage de cicadelles sur céréales d'hiver est en cours de mise en place en Champagne-Ardenne.

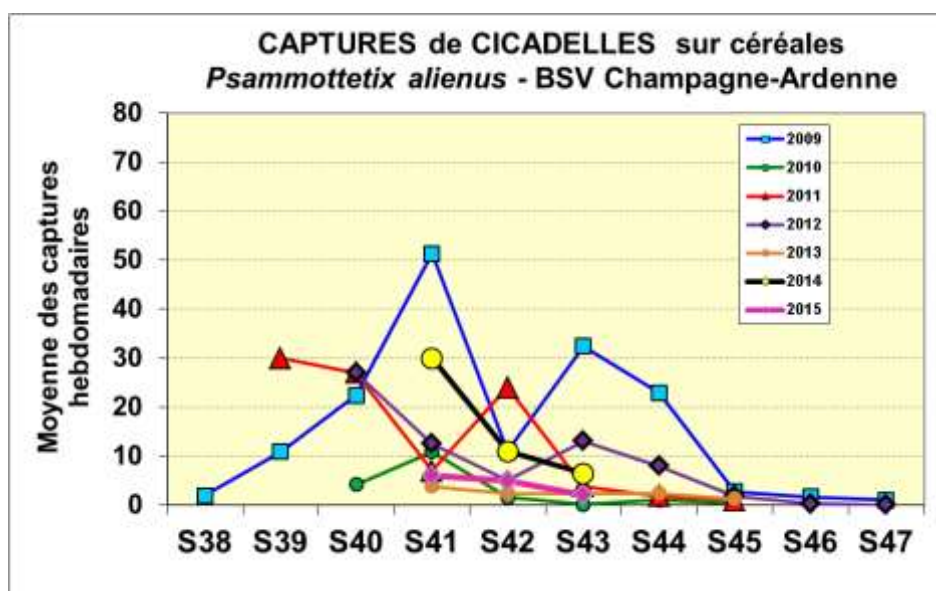
Les espèces de cicadelles sont identifiées par la FREDONCA et par les observateurs experts sachant qu'une attention particulière est portée sur les cicadelles de type *Psammotettix alienus* (potentiellement vecteur du virus de la maladie des pieds chétifs des céréales WDV).



24 pièges (plaques engluées format A4) ont été relevés entre le 15 et le 21 octobre. Les captures hebdomadaires de *Psammotettix alienus* vont de 0 à 10, avec une moyenne hebdomadaire de 2 captures. Dans le détail :

- absence de captures pour 14 pièges ;
- captures sur 10 pièges : 1 à 10 captures hebdomadaires.

Ci-dessous un graphique présentant la moyenne des captures hebdomadaires depuis 2009 :



Seuil de nuisibilité : Il n’y a pas de seuil précis applicable de la levée au stade 3 feuilles des céréales, mais l’expérience des années passées indique :

- **Risque nul** : < 30 captures hebdomadaires sur piège jaune englué (21x29.7 cm A4) en culture ;
- **Risque limité** : entre 50 à 80 captures hebdomadaires : répercussion possible à la récolte ;
- **Risque fort** : > 100 captures hebdomadaires : pertes de récolte plus ou moins importantes.

Analyse de risque : Compte tenu des derniers piégeages, le risque cicadelles sur céréales est pour le moment faible. Maintenir les observations dans les jours à venir.

AUTRES RAVAGEURS

Des dégâts de limaces sont observés dans 8 parcelles du réseau et des dégâts de campagnols dans 11 parcelles.



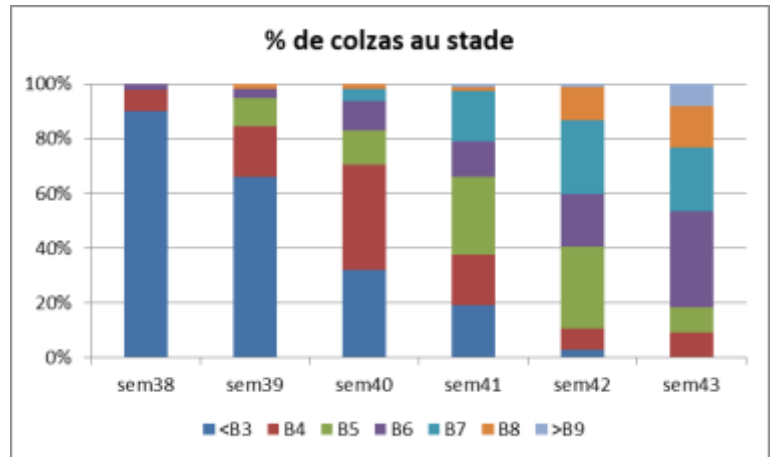
COLZA

STADE

Les températures actuelles ne sont pas favorables à une croissance active. Les colzas sont majoritairement entre 6 et 8 feuilles. La parcelle la plus avancée dépasse 10 feuilles.

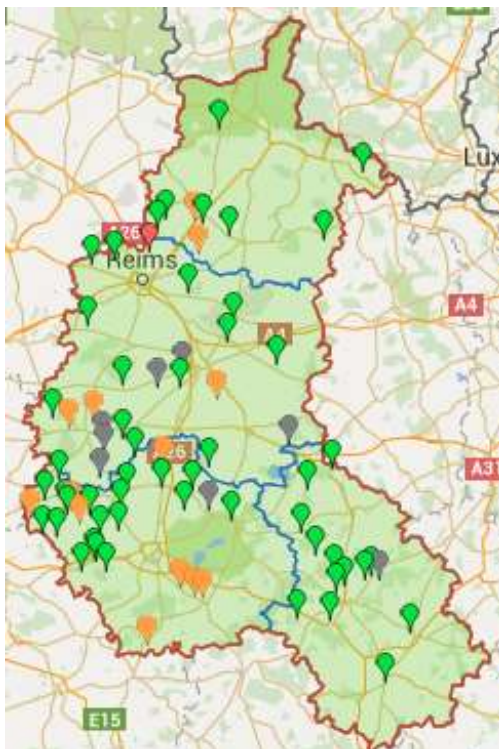
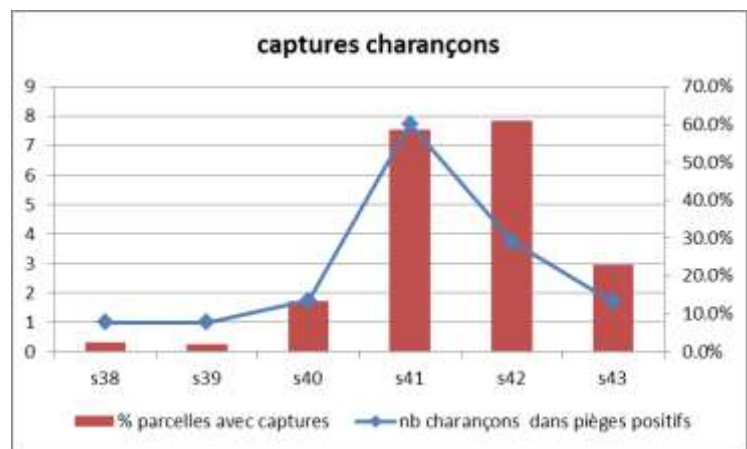
On observe toujours une forte hétérogénéité entre parcelles et au sein des parcelles.

Certaines parcelles peinent encore.



CHARANÇON DU BOURGEON TERMINAL

Après 2 semaines de captures significatives, peu de charançons ont été relevés cette semaine dans les pièges : 15 pièges sur 65 avec 1.7 charançons en moyenne.



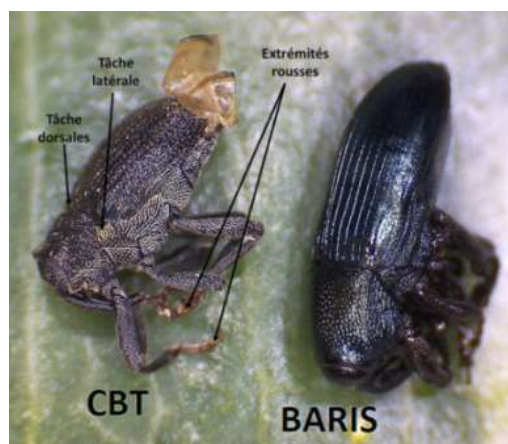
- 0
- de 0 à 5 (non compris)
- 5 et plus
- Pas d'infos

Ces captures ont eu lieu dans l'Aube, le sud de la Marne et autour de Reims comme il y a 3 semaines. Aucune capture en Haute - Marne cette semaine.

Depuis le début des observations charançons, 56 des 73 pièges suivis sont positifs (77%) sur la région.

Comment bien le reconnaître ?

Le charançon du bourgeon terminal a un corps noir brillant, des taches latérales blanches entre le thorax et l'abdomen et l'extrémité des pattes rousses. Ne pas confondre avec le baris qui peut aussi être présent dans les cuvettes (c'est un charançon noir avec reflet bleu vert métallique, un corps allongé et un rostre courbé.



Charançon du bourgeon terminal et Baris

Photo : A. Van Boxsom - Terres Inovia

Compte tenu des faibles captures, aucune dissection de femelle n'a pu être réalisée par la FREDON Champagne-Ardenne cette semaine. Malgré les températures fraîches, il est probable que la capacité à pondre des femelles a progressé. 8 parcelles ont été suivies pour les pontes en Haute - Marne et dans l'Aube et 2 signalent des pontes.

Seuil de nuisibilité : Il n'y a pas de seuil de risque. Etant donné la nuisibilité potentielle de cet insecte, il est considéré que seule sa présence sur les parcelles est un risque. Ce risque progresse avec la durée de présence des charançons dans les parcelles.

Ce risque a dû être pris en compte là où les captures sont signalées pour la 4^{ème} semaine consécutive (Aube, sud-ouest Marnais et autour de Reims).

Ailleurs, le risque devra être pris en compte dès le retour de conditions plus favorables aux vols et aux pontes.

Dans la Marne autour de Châlons en Champagne, le risque est faible compte tenu du faible nombre de captures.

Pour tous les secteurs, un colza petit et/ou peu poussant est beaucoup plus sensible à ce ravageur.

ALTISES

Les grosses altises adultes restent actives. 39% des pièges relevés signalent encore leur présence (4.0 grosse altise par piège avec captures).

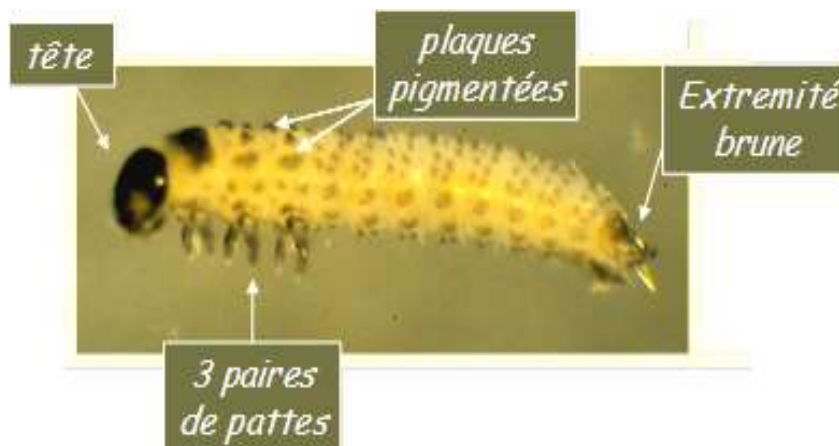
Seuil de nuisibilité dégâts d'altises adultes : 80 % des plantes portent des morsures à partir de la levée et tant que le colza n'a pas dépassé le stade 3 feuilles (phase de croissance lente du colza).

Le risque direct de grosse altise est maintenant passé.

La poursuite des captures traduit une poursuite de l'activité des grosses altises et donc des pontes. Il faudra surveiller dans les prochaines semaines la présence de larves de grosse altise. Nous vous indiquerons une méthode simple pour réaliser ces observations.

Seuil de nuisibilité altises larves : 7 pieds sur 10 avec au moins une galerie ou larve d'altise.

Comment reconnaître la larve de grosse altise : elle est blanche, avec 3 paires de pattes, les 2 extrémités foncées et des ponctuations sur la partie dorsale.



Larve grosse altise
Photo Terres Inovia

PUCERON VERT

Les pucerons verts (*Myzus persicae*) sont signalés dans 5 parcelles.

Le positionnement des insectes sous les feuilles et leur couleur peuvent rendre leur observation délicate en début d'infestation. C'est plus le risque de transmission de viroses que la nuisibilité directe qui incite à surveiller les pucerons dès la levée.

La tour à succion ne relève pas de *Myzus persicae* en Semaine 42.



Colonie de pucerons verts
Photo Terres Inovia

Seuil de nuisibilité : On estime que les 6 premières semaines de végétation, assimilées à l'acquisition de 6 feuilles depuis la levée, restent la période de risque. Le seuil est fixé à 20 % de plantes porteuses de pucerons.

Le risque est faible pour l'instant.



Bulletin de Santé du Végétal

Grandes Cultures

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la Chambre d'agriculture de Champagne-Ardenne :

<http://www.champagric.fr/agriculture-durable/bulletins-de-sante-du-vegetal.html>

et de la DRAAF : <http://www.draaf.champagne-ardenne.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-Sante-du-Vegetal-BSV>

Affinez vos connaissances sur les principales adventices des Grandes Cultures et les méthodes de lutte préventive en consultant le site INFLOWEB : <http://www.infloweb.fr>



EDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CHAMPAGNE-ARDENNE SUR LA BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES DU RÉSEAU GRANDES CULTURES :

Arvalis - Institut du végétal - Chambre d'agriculture des Ardennes - Chambre d'agriculture de l'Aube - Chambre d'agriculture de la Marne - Chambre d'agriculture de Haute-Marne - ATPPDA - CETA de l'Aube - CETA de la Marne - Terres Inovia - Acolyance - CRISTAL UNION - DIGIT'AGRI - EMC2 - EfiGrain Sézanne - EURL Verzeaux - SYRAL Haussimont - FREDONCA - Groupe COMPAS - ITB - SCA de Juniville - ETS RITARD - SCA la Champagne-Coligny - SCA d'Esternay - SCARA - SEPAC - SOUFFLET AGRICULTURE - VIVESCIA.

Rédaction : Terres Inovia, Arvalis - Institut du Végétal, ITB et la FREDONCA avec relecture du CETA de l'Aube (représentant les organismes de développement), de la SEPAC (représentant les organismes stockeurs) et de la DRAAF (SRAL).

Crédits photos : Terres Inovia, Arvalis - Institut du Végétal, FREDONCA, ITB, SRAL Champagne-Ardenne, Partenaires

Coordination et renseignements : Karim BENREDJEM, Chambre d'agriculture de Champagne-Ardenne. Tél. : 03 26 65 18 52. Courriel : k.benredjem@champagric.fr

Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, vous pouvez en faire la demande par courriel à k.benredjem@champagric.fr



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO 2018.